

PLF et PLFSS : à l'aube des derniers arbitrages, l'Union TLF tire à nouveau la sonnette d'alarme sur les conséquences des mesures fiscales pour le secteur du transport et de la logistique

A deux jours de la réunion de la Commission Mixte Paritaire (CMP) sur le PLFSS, l'Union des Entreprises Transport et Logistique de France (Union TLF) exprime à nouveau son inquiétude face aux orientations prises dans les débats parlementaires concernant le Projet de loi de finances (PLF) et le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

Une avalanche de taxes et de hausses de charges entraînant jusqu'à +7,3 %* de coûts pour les entreprises du TRM

En décalage total avec le contexte économique que vivent nos entreprises, les discussions parlementaires font émerger une avalanche de propositions de nouvelles charges menaçant directement la compétitivité du secteur, parmi lesquelles :

- L'augmentation des cotisations sociales, et notamment la suppression envisagée de la déduction forfaitaire spécifique (DFS) dans le calcul des allègements généraux de cotisations, qui aurait un effet dévastateur pour les transporteurs,
- La création d'une taxation spécifique sur les entrepôts,
- L'instauration d'un régime de sanctions renforcé et inadapté pour les VUL et loueurs de véhicules,
- L'alourdissement du coût d'embauche des apprentis.

L'Union TLF rappelle que le nombre de dépôts de bilan dans le monde du transport et de la logistique n'a jamais été aussi élevé depuis les 30 dernières années. Une augmentation des charges des entreprises ne peut qu'aggraver cette situation et la rendre incontrôlable.

« Le débat a dérivé vers un feu d'artifice de taxes et impôts en tous genres : hausses des cotisations sociales aggravées par l'effet majeur de l'exclusion de la DFS, taxation des entrepôts, hausse du coût d'embauche des apprentis, sanctions incompréhensibles pour les VUL et les loueurs de véhicules... Ces mesures constituent une menace directe pour notre secteur, dans un contexte où le nombre de défaillances d'entreprises atteint des sommets historiques. Cette accumulation de charges nouvelles pourrait avoir des conséquences désastreuses sur l'emploi et la compétitivité de nos entreprises. Nous appelons les parlementaires et le Gouvernement à écouter l'alerte de nos entreprises, qui sont vitales pour notre pays. »

Eric Hémar, Président de l'Union TLF

* Source CNR

À propos de l'Union TLF : <https://www.e-tlf.com>



L'Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France (Union TLF) est l'organisation professionnelle représentant l'ensemble des métiers de la chaîne du transport et de la logistique.

Les entreprises adhérentes de l'Union TLF interviennent dans l'ensemble de l'organisation des flux de marchandises : transport routier de marchandises, messagerie, logistique, livraison urbaine et transport léger, multimodal (ferroviaire, fluvial), location de véhicules industriels, transport maritime, aérien et représentants en douane avec TLF Overseas.

Les adhérents de l'Union TLF représentent près d'un tiers des salariés de la branche (32,47 %), soit plus de 200 000 salariés.

